

LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE FACE A LA DROGUE

Depuis maintenant près d'un siècle, le problème de l'abus de drogue n'a cessé de préoccuper la communauté internationale. Au-delà des efforts que déploie chaque pays dans sa lutte contre ce fléau, un système multilatéral de contrôle des drogues a été mis en place. Il constitue un capital politique des plus précieux que les États se sont accordés à enrichir et à faire évoluer progressivement.

Le cadre juridique de ce système repose sur les trois conventions internationales (1961-1971-1988)⁽¹⁾ relatives au contrôle des drogues. La plupart des États membres de l'organisation des Nations Unies les ont ratifiées. Le contrôle international des drogues couvre aussi bien la réglementation de la production et du commerce illicite que les aspects relevant de la coopération internationale dans la lutte contre le phénomène multiforme des drogues illicites.

S'il est admis que le fléau de l'abus de drogue a atteint des proportions épidémiques très inquiétantes durant la dernière moitié du XX^{ème} siècle, force est de reconnaître que globalement sa propagation au sein des populations en général a été contenue. Le taux de prévalence annuel de l'abus drogue aujourd'hui se situe entre 3 à 5% de la population mondiale, alors que la consommation de tabac atteint un taux de 30%.

Réduire à la fois l'offre et la demande de drogues demeure l'objectif essentiel de la communauté internationale. De nombreux pays sont persuadés que cet objectif peut être atteint. Les gouvernements et l'opinion publique s'accordent pour juger inacceptables les niveaux actuels de l'usage illicite des drogues. Les répercussions qu'il a sur la santé physique et mentale des populations constituent par voie de conséquence un handicap sérieux au développement socio-économique des pays.

En terme de statistiques, le nombre total d'usagers de drogues dans le monde est estimé à près de 185 millions, soit 3% de la population mondiale globale ou 4,7% de la population âgée de 15 à 64 ans. Le cannabis est la substance la plus largement utilisée avec 150 millions de personnes, suivi des stimulants de type amphétamine (30 millions) et l'ecstasy (8 millions). Environ 13 millions de personnes consomment de la cocaïne et 15 millions des opiacés (héroïne, morphine, opium, opiacés synthétiques).

⁽¹⁾ la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Pour ce qui est de l'atteinte à la santé publique, il est reconnu que les opiacés restent la drogue qui pose le plus de problèmes dans le monde, avec 67 % en Asie, 61 en Europe et 47 % en océanie. La cocaïne occupe la première place dans tout le continent américain. En Afrique, le cannabis continue d'être à l'origine de la plus grande partie des demandes de traitement de la toxicomanie (65 %). La drogue est l'une des principales et des plus directes causes du Sida dans le monde. Près de 5 millions de personnes dans le monde ont contracté le Sida à cause de la drogue.

Au plan socio-économique, le phénomène de la drogue a un impact négatif certain sur le fonctionnement des sociétés en général. Il peut constituer un obstacle de taille aux programmes de développement et compromettre les efforts d'édification et de construction en particulier dans les pays en développement. La pauvreté, les conflits internes, la mauvaise gouvernance constituent un terrain favorable pour la production, le trafic et l'abus de drogues.

Les différents aspects du phénomène de la drogue sont tellement imbriqués les uns dans les autres que seule l'adoption d'une approche globale peut être salutaire. Cette approche fondée sur une conception plus large des dimensions socio-économiques du problème de la drogue, doit se traduire par une démarche faisant appel à tous les segments de la société dans le cadre d'un objectif bien défini et d'un programme commun concerté.

L'interconnexion devenue évidente entre le trafic de drogue et les autres formes de criminalité organisée a eu pour résultat le fusionnement récent de ces deux secteurs au sein de l'ONUDC ⁽²⁾. Cette mesure va permettre le renforcement du système multilatéral par une nouvelle série d'instruments novateurs destinés à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes à feu, le terrorisme, le blanchiment d'argent et la corruption. Cela pourrait se traduire par des progrès considérables dans la lutte contre la drogue.

Depuis le sommet du Millénaire organisé en 2000, une nouvelle conception de la sécurité est apparue pour compléter les notions fondamentales du processus de développement et des droits de l'homme en général. La notion de sécurité humaine qui traduit cette nouvelle conception établit un lien conceptuel très utile entre le contrôle des drogues et de la criminalité d'une part, et les politiques de développement durable, d'autre part.

⁽²⁾ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

En dépit des progrès réalisés en matière de statistiques et d'analyse de données, il subsiste encore de nombreuses inconnues dans ce domaine, notamment les informations concernant les pays en développement. L'élaboration des stratégies de contrôle des drogues plus synergiques nécessite des données précises sur la structure et la dynamique des marchés nationaux, régionaux et mondiaux de drogues.

Les marchés de la drogue quoique illégaux, sont soumis aux règles fondamentales de l'offre et de la demande et réagissent aux incitations et aux pressions au même titre que les autres marchés. Il faut donc comprendre ces règles pour mieux concevoir les stratégies de lutte susceptibles de les briser. Le marché des drogues illicites constitue bel et bien une industrie à partir du moment où il existe une forte demande d'un côté, et de l'autre, un réseau complexe et étendu assurant la production, la fabrication et l'investissement.

Les tendances actuelles du marché des drogues au niveau mondial montrent que la production du cannabis ne cesse de croître. L'Amérique du Nord constitue le plus grand marché mondial de cannabis. En Amérique du Sud, la Colombie et le Paraguay sont les principaux pays sources. La plupart des pays d'Europe et d'Afrique produisent du cannabis. L'Albanie, suivie des Pays Bas, sont les deux pays d'Europe les plus souvent cités. Environ 80 % de la résine de cannabis saisie en Europe qui constitue le plus grand marché de résine de cannabis au monde, provient du Maroc. Ce dernier pays produit 3000 Tonnes de résine de cannabis alors que la production mondiale est estimée à 7.400 Tonnes.

Quant au marché de l'opium et de l'héroïne, il a été constaté que la culture illicite du pavot à opium a diminué de 6 % en 2003, passant à 160.000 Hectares (480 Tonnes). Plus de 90 % de la culture illicite de pavot à opium a lieu dans trois pays : Afghanistan, Myanmar et Laos.

La culture mondiale de cocaïne a continué également à baisser d'année en année depuis 2000. La superficie totale cultivée dans les trois principaux pays concernés (Pérou, Bolivie, Colombie) est estimée actuellement à 153.800 Hectares (baisse de 11 % par rapport à 2002 et 30 % par rapport à 1999). La production mondiale de cocaïne est évaluée à 655 Tonnes (155 produites au Pérou, 60 en Bolivie et 440 en Colombie).

La production des stimulants de type amphétamine s'est généralement accrue au cours de la dernière décennie. Elle est dominée par la méthamphétamine. Les principaux pays producteurs de méthamphétamine se trouvent en Asie du Sud Est (Myanmar, Chine et Philippines) et en Amérique du Nord (États-unis et Mexique). Les pays qui produisent l'amphétamine et l'ecstasy se trouvent en Europe (Pays-Bas, Belgique, Pologne). 11.900 laboratoires clandestins ont été démantelés en 2002.

En avril 2004, lors de la réunion de la 47^{ème} session de la Commission des stupéfiants des Nations Unis, la plupart des pays membres des Nations Unis se sont montrés gravement préoccupés par les approches libérales de certains pays qui prônent la légalisation et la dépénalisation du cannabis (Suisse, Canada, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Luxembourg, Royaume-Uni). Une telle approche, si elle venait à se concrétiser, remettra en cause le régime international des drogues mis en place sur la base des trois conventions de 1961, 1971, 1988 de contrôle.

La prévention et la lutte contre la drogue mobilise aujourd'hui près de 50 milliards de dollars, alors que le chiffre d'affaires total de l'industrie des drogues illicites se situerait aux alentours de 500 milliards. Les spécialistes parlent d'une « guerre mondiale » contre la drogue que les gouvernements doivent mener, s'agissant d'un combat vital et d'une cause commune pour toute l'humanité.

Il reste à souligner, que si ce combat est effectivement vital pour l'avenir de l'humanité dans son ensemble, c'est une question réellement de vie ou de mort pour les pays en développement qui connaissent des difficultés multiples en terme de capacités de croissance et de moyens de lutte contre les fléaux sociaux qui les menacent de toute part.

Synthèse de l'ONLCDT

Le, 08 Avril 2007